Compte-rendu du Comité directeur
26 juin 2023 – 20h00

Présents : Sandrine Romagné, Grégoric Bouly, Didier Geneste, Amandine Avenel, Delphine Bunel, Céline Dumay, Sophie PIATON, André Bergue, Gilbert Bunel, Patrick Chéhère, Patrick Conche, Yoann Demarest, Pierre-Alain Finet, Stéphane Labaume, Thomas Lustiere, William Orion, , Olivier Piolin, Gérard Spir

Excusés : Max Bordeau,

Absents : Thibault Bellanger, Olivier Guillemard, Yannick Despert, Karl Kenthous, Cécile Prévost, Thierry Leleu, Julien Leroy, Vincent Rouault

Invités : Guillaume Comméat, Frédérique Henry (rapporteur)

En préambule, communication de la Présidente 1

Ordre du jour

Affaires administratives 2
- Validation des Procès-verbaux 2
- Règlements sportif M+18 saison 2023-2024 2
- Composition de la commission de Discipline 4

Réintégration de Mickaël Guillot : contre-proposition de la partie adverse 4

Point sur les dossiers : 6
- Projets « Coupe du Monde » 6
 - Parc Rugby Expérience. 6
 - Dossier Granville 7

Questions diverses 7

En préambule, communication de la Présidente

Sandrine Romagné informe qu'elle s'est rendue à Blois pour soutenir les équipes normandes qualifiées pour le championnat de France R5 et qu'elle a, pour éviter une disqualification faute de joueuses pour l'équipe Normandie Open Féminin, enfilée le maillot.

Elle félicite Cor Elbeuf (OPEN MASCULIN), Asruc (MIXTE), Rc Hérouville (+35), et les filles qui ont constitué l'équipe de Ligue (OPEN FÉMININ) pour leur participation et leur parcours. Classés respectivement à la 15ème, 15ème, 6ème et 16ème / 16 de leur catégorie.

Sandrine Romagné demande à ce que les Comités départementaux l'informent des dates de leurs réunions et notamment celles de leurs AG.

Elle rappelle enfin les prochaines échéances clés pour la Ligue : le séminaire (5-6 juillet), l'AG et la réunion de rentrée des clubs couplées sur 1 journée le 2 septembre 2023 au CNS Houlgate.

Affaires administratives

Validation des Procès-verbaux

Grégoric Bouly soumet à l'approbation du Comité directeur le procès-verbal de la réunion de Comité directeur du 15 mai 2023.

Le Comité directeur approuve le Procès-verbal du Comité directeur du 15 mai 2023 à l'unanimité des présents

Règlements sportif M+18 saison 2023-2024

Une synthèse des propositions d'évolutions règlementaires pour la saison, en document support des travaux, est présenté PROPOSITION D'EVOLUTIONS

Grégoric rappelle que les Ligues sont maîtresses d'œuvre dans la construction de leurs championnats régionaux, à elles, de constituer le cadrage réglementaire des obligations et donc de les alléger si elles le souhaitent. Il précise (voir doc ci-dessus) qu'en ce qui concerne la Normandie, le projet est allégé tout en maintenant le développement.

André prend la parole : il ne voit pas en quoi, la Ligue travaille sur le développement en supprimant la disposition qui existait relatif au minimum d'effectifs à présenter dans le cadre d'un rassemblement jeunes. Olivier rejoint André dans sa réflexion et notamment et plus particulièrement pour la R1 qui se doit de se structurer et se préparer pour la montée en F3. Il demande qui a statué sur cette proposition.

Cet allégement a été conseillé par Guillaume en fac-similé à ce qui se fait en Ligue Bretagne qui a testé cette nouvelle philosophie et le constat est très clair, les effectifs jeunes n'ont pas décliné pour autant et présentent même une progression remarquable. D'une manière générale, aucun club ne limite son développement et travaille plutôt pour augmenter ses effectifs. Il souligne que si la Normandie maintenait les obligations des saisons passées, 4 clubs ne pourraient y répondre en 23/24 au regard de la projection des effectifs S-1 / S.

André Bergue se range à l'avis de Guillaume Comméat et précise que la Ligue se bat pour trouver la bonne carburation depuis quelques saisons alors pourquoi ne pas expérimenter cette formule. Olivier Piolin ajoute que si la Ligue Bretagne a réussi dans cette avancée pourquoi pas la Normandie.

La diminution des points boni réserves tant en R1 et R2 n'appelle pas de commentaires particuliers si ce n'est celui d'Olivier Piolin qui confirme que modérer l'impact des points administratifs c'est privilégier le sportif plutôt que le régalien.

André Bergue propose de rallonger le délai imparti au 15 janvier pour la présentation des effectifs licencié-e-s EdR. Au regard du suivi S-1 qui illustre qu'au 15 décembre, tous les clubs répondaient à cette obligation couplée à l'adhésion massive dans ces catégories d'âge attendue post Coupe du Monde, la date butoir du 15 décembre est maintenue.

L'évolution de l'article 13 (montées et descentes pour les clubs qui ont refusé la montée en saison N et qui ne peuvent en saison N+1 disputer les phases finales pour la saison suivante est supprimée au profit de la présentation d'un dossier de demande de « mansuétude » motivée) L'objectif de cette souplesse vise à traiter au cas par cas les équipes de club dans cette situation en saison N mais qui se seraient structurées et seraient classées dans les 4 premières places du championnat en saison N+1 et de ne plus appliquer une règle stricte qui pourrait mettre en difficulté la structure et l'organisation d'une compétition.

Si tous les membres approuvent cette nouvelle disposition, Thomas Lustière demande néanmoins à ce que soit construit un cahier des charges précis qui fixera le cadrage des attentes de la LRNR.

Ce sujet conduit Olivier Piolin à demander à ce qu'une réflexion RSE soit menée à propos de l'empreinte environnementale et l'impact social des compétitions. Si Rc Granville était monté en R1, le club aurait amplifié son empreinte carbone et de même si HRC était descendu, sans compter la dégradation de qualité de vie pour les joueurs et staff (temps de déplacement). Peut-être que des championnats géographiques s'imposent ou s'imposeront dans les années futures ?

Les membres du Comité directeur sont conscients de ces enjeux et Sandrine Romagné souscrit à conduire des travaux sur le sujet mais pour autant cela implique un changement de paradigme dans le sens ou ce serait la fin des compétitions : elles seraient gelées sans descentes ni montées.

Charte de l'arbitrage, contexte de l'évolution : la saison dernière, il suffisait à un club de présenter un ACF ayant arbitré 4 matchs pour engranger 4 points. Constat est fait que cette mesure ne produit pas le but poursuivi puisque l'ACF est rarement reconduit à l'arbitrage la saison suivante. Cette mesure a été détournée au profit du club, qui, en premier lieu répond à son obligation et, en second lieu, capitalise 4 points administratifs complémentaires pouvant entrainer des changements non négligeables sur la physionomie des classements finaux des championnats.

La commission des Arbitres propose la résolution suivante :

- Mise à disposition d'1 arbitre de niveau 4 à 1 => 3 points de bonification
- Mise à disposition d'1 ACF => 1 point de bonification
- Mise à disposition d'1 second ACF => 1 point de bonification

Les clubs devront par ailleurs s'assurer que les arbitres comptabilisés au titre de cette nouvelle résolution dirigent un nombre global de matchs qui correspond à la somme des matchs que chacun de ces arbitres doit assurer individuellement en fonction de son niveau et selon le barème suivant :

- 12 matches pour tout arbitre de niveau 4
- 10 matches pour tout arbitre de niveau 3
- 8 matches pour tout arbitre de niveau 2
- 6 matches pour tout arbitre de niveau 1
- 4 matches pour tout arbitre A.C.F.

Le Comité directeur approuve l'entrée de Julien Leroy au Bureau directeur à la majorité des présents moins une abstention

Sandrine Romagné propose au Comité directeur la nomination de Grégoric Bouly dans la fonction de Secrétaire général en remplacement de Didier Aubert démissionnaire.

Le Comité directeur approuve la nomination de Grégoric Bouly dans la fonction de Secrétaire général à la majorité des présents moins une abstention et une voix contre

Composition de la commission de Discipline

Céline Dumay informe avoir étoffé le conseil de discipline qu'elle préside et propose au Comité directeur de valider la composition de cette commission

Président : Céline Dumay
Secrétaire : Cécile Prevost, Christophe Desanaux
Membres : Thibault Bellanger, William Orion, Jean-Christophe Monjou, Olivier Delabriere, Yoann Demarest.

Céline Dumay précise que Bruno Blin compte se réaffilier la saison prochaine pour participer à nouveau aux réunions du conseil de discipline.

Le Comité directeur valide la composition du conseil de discipline à l'unanimité.

Réintégration de Mickaël Guillot : contre-proposition de la partie adverse

Didier Geneste informe que la proposition votée lors du précédent Comité directeur et présentée à la partie adverse a été refusée. Il demande à ce que le Comité directeur se prononce sur la contre-proposition reprise ci-après transmise néanmoins au Comité directeur en amont de cette réunion.

LIGUE REGIONALE DE NORMANDIE DE RUGBY

Négociation : réintégration Mickaël Guillot

				CONTRE PROPOSITION
Cadre d'emploi	Contrat à durée indéterminé			Ok
	Groupe 4 de la CCNS			Groupe 6 - Cadre forfait jours
	Salaire de base	2 523,19 €	2 523,19 €	ok pour 2847,72 € (contre 2739,50 € grille CCN du sport)
	Prime d'ancienneté	Prise en compte à la date du 20/8/2018 (soit 2%)	36,47 €	NEANT
	Forfait jours salarié non cadre (ajout au salaire de base) (1)	Rémunération majorée (15% du SMC groupe 4)	288,06 €	Non applicable si groupe 6
Compensation	Indemnités	Compensatrice	15 000 €	17000 € net de CSG et CRDS
Autre	Utilisation du véhicule de service		Autorisé pour les trajets domicile/école primaire de Troarn uniquement	Ok
	Autorité fonctionnelle		Président de la Com. Sportive	Ok
	Autorisation d'entrainer		Exceptionnellement, jusqu'à la fin de la saison sportive 2022-2023 du Stade Caennais (2) mais priorité aux actions Ligue	Ok
	Formation	DES JEPS	2025 sous réserve d'une demande motivée	Demande à ce que soit supprimée l'exigence de demande motivée

Pierre-Alain Finet questionne sur le fondement d'une indemnité compensatrice alors que le Comité directeur a voté sa réintégration. Seul le conseil des prud'hommes et dans le seul cas d'un délibéré concluant à un licenciement nul peut condamner l'employeur à payer une indemnité égale au montant de la rémunération qu'il aurait dû percevoir entre son éviction et sa réintégration

Il s'étonne par ailleurs que la Ligue revienne sur une action qu'elle a elle-même engagée et interroge sur la cohérence et la crédibilité qu'elle aurait auprès des tribunaux si elle devait dans le futur se séparer de ce salarié et s'il devait saisir de nouveau le conseil des prud'hommes.

La présidente invite le Comité directeur à se déterminer sur l'offre de la partie adverse

A la question, « *acceptez-vous l'offre de la partie adverse ?* », le Comité directeur refuse à la majorité la contre-proposition de la partie adverse (7 « contre », 5 « pour », 3 « absentions »)

PV VALIDE EN CD DU 13/11/23

Sandrine Romagné invite maintenant le Comité directeur à se prononcer sur la question ci-après. Elle précise néanmoins qu'en cas de rejet, la Ligue se rendra à la prochaine audience, de même, si le Comité directeur accepte de formuler une dernière contre-proposition et qu'elle est rejetée par la partie adverse, la Ligue se rendra à la prochaine audience du conseil des prud'hommes.

A la question, « Acceptez-vous de soumettre à la partie adverse une autre contre-proposition ferme et définitive ? Le Comité directeur décide de soumettre une dernière contre-proposition à la partie adverse (8 « « pour », 5 « contre », 2 « abstentions »).

Dernière contre-proposition :

Si le cadre 6 demandé n'amène pas à de gros débats compte tenu du cadre d'emploi qui définit et décrit clairement son statut en termes de droits et obligations, l'indemnité demandée par contre appelle à plus d'échanges et notamment quand Pierre-Alain Finet rappelle que si le conseil prud'homal avait juger l'affaire en défaveur de la LRNR, le calcul des indemnités et licenciement est encadré par un barème qui prévoit une fourchette allant de 0.5 de salaire brut à 4 maxi.

Après discussion, le Comité directeur fixe l'indemnité qui sera proposée à 10K euros

Le volet formation, lui, reste inchangé par rapport à la première proposition formulée par le Comité directeur : elle devra être confirmée par l'intéressé en 2024 pour intervenir en 2025 si la demande est motivée.

Cette nouvelle proposition est mise en délibérée. Le Comité directeur valide à la majorité des présents (11 « pour », 1 « contre », 3 « abstentions »).

Point sur les dossiers :

Projets « Coupe du Monde »

Parc Rugby Expérience.

La Présidente rappelle que l'un des projets Coupe du Monde intitulé « Tour de Normandie Rugby » présenté dans le cadre de son financement à l'appel à projet ANS « 5000 terrains » prévoit l'achat de structures gonflables pour animer cette action pré-Coupe du Monde France2023.

Elle demande au Comité directeur et dans un premier temps de voter l'enveloppe qui sera dédiée à ces achats et dans un second temps, réfléchir à leur utilisation après l'action.

Sandrine Romagné rappelle que 20% de l'enveloppe sera à la charge de la LRNR.

Propositions sont faites d'arrêter à la somme de 40K euros (à charge pour la LRNR 8K euros) et de prêter les structures à tous les clubs qui en feraient la demande après le « Tour de Normandie Rugby ».

Le Comité directeur valide ces deux propositions à l'unanimité des présents.

Dossier Granville

Olivier Piolin s'étonne aucun document associé à ce point n'ait été transmis aux membres du Comité directeur.

Grégoric Bouly rappelle la genèse du dossier relatif aux incriminations injustifiées à l'égard de Philippe Lebas CTC à la LRNR (cf PV du Bureau directeur des 06/02/23 et 20/02/23) et informe que le dossier est maintenant clos depuis le retour écrit du Président de Granville, M. David Prigent.

Olivier Piolin se félicite que ce dossier soit enfin clos après 8 mois.

Questions diverses

- Max Bordeau sollicite Johann Lobregat pour désigner un arbitre chevronné sur la ½ finale retour Ras Dieppe/Eu vs OPE compte tenu des problèmes survenus lors de la rencontre aller.
 Max Bordeau informe que sur cette rencontre l'équipe d'OPE était composée de joueurs qui ont évolué durant la saison à un niveau de jeu supérieur, que le coach a néanmoins prévenu et qu'il a accepté d'avoir match perdu. Le match a eu lieu malgré tout sans qu'aucun rapport d'arbitre n'ait été rédigé.
 Il déplore le comportement de l'équipe du Ras Dieppe/Eu qui n'a pas été des plus correct.
 Le DAL rappelle qu'il est contraint par les désignations fédérales et qu'il ne pourra s'appuyer que sur le vivier restant.

- Max Bordeau demande à ce que soit mobilisé les élus sur les finales régionales U16, U19 et 7 à venir.

- En rebond, Grégoric Bouly rappelle la nécessité pour la Normandie d'être représentée en nombre suffisant pour le congrès fédéral qui aura lieu à Lille du 29 juin au 1er juillet et demande à ce que les élus se mobilisent sur le sujet. Un doodle sera transmis au Comité directeur dès parution du programme.

- Olivier Piolin questionne sur la gestion des EdR et s'étonne qu'aucune médaille n'ait été distribuée lors des finales ex académiques du 13 mai dernier.
 Guillaume Comméat rappelle que la compétence de ces plateaux est partagée entre le Cd et le club et que la Ligue intervient en soutien technique.
 Stéphane Labaume précise qu'il est d'usage dans le cadre de cette organisation que le club qui accueille prenne en charge les récompenses et le goûter des enfants (puisqu'il ne supporte aucun frais de déplacement)
 La Présidente rappelle néanmoins que cette saison, la Ligue aide également financièrement ces finales ex académiques en contribuant aux goûter des enfants à hauteur de 50% de la charge.
 Stéphane Labaume déplore et ce malgré le soutien financier de la LRNR que le goûter proposé aux enfants ait été peu conséquent et pas à la hauteur de l'enveloppe global.

Grégoric Bouly invite les membres du Comité directeur à remonter ces problèmes sur le WhatsApp « Comité directeur » et de ne pas attendre les réunions formelles pour les signaler et ce afin de les solutionner rapidement. Il préconise également qu'un guide de bonnes pratiques soit élaboré pour formaliser l'organisation générale et logistique de ces rassemblements.
Olivier Piolin s'engage à communiquer ces informations à son club et leur demandera de cesser d'incriminer la Ligue sur cette organisation.
La présidente rappelle que les enfants qui participent aux finales régionales se verront attribuer une médaille et offrir le goûter comme chaque saison.

- La présidente rappelle la tenue de l'AG LRNR et la rentrée des clubs le 2 septembre à Houlgate où seront également présents les arbitres et coordonnateurs EdR.

- Stéphane Labaume interroge les présidents de Cd présents pour savoir si l'inter Cd peut être organisé à Flers. Gilbert Bunel n'y voit aucun inconvénient dans la mesure ou aucun club ne s'est manifesté.

- Sandrine Romagné informe Gilbert Bunel qu'elle le contactera dans la semaine au sujet d'une réunion publique qu'il met en place dans son Cd avec l'association « Colosse aux pieds d'argile ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Grégoric Bouly
Secrétaire général



PV VALIDE EN CD DU 13/11/23